Cen. folio FRC 9244

PROCLAMATION

DU CORPS MUNICIPAL ;

Sur les événemens des 12 & 13 Juin.

Du 14 Juin 1791.

LES OFFICIERS MUNICIPAUX D'AIX, à tous les Citoyens de cette Commune, SALUT :

CITOYENS, vos Officiers municipaux doivent au ſentiment des devoirs que vous leur avez impoſés, de vous faire connoître la douleur qu'ils ont reſſentie dans les troubles qui ont affligé notre Ville ces jours derniers. Ils vous doivent à vous-mêmes de vous en dévoiler les cauſes, & de vous découvrir les pieges où les ennemis de notre Conſtitution veulent vous précipiter.

Des actes de licence & de rébellion, tels que ceux auxquels pluſieurs perſonnes ſéduites viennent de ſe livrer, entraîne-

MLW 976

roient la ruine de vos loix, s'ils étoient multipliés, & ſi vous n'ouvriez vous-mêmes les yeux ſur vos erreurs.

Quel eſt l'objet de vos Adminiſtrateurs dans les réquiſitions qu'ils vous font? Quel intérêt les fait agir? N'eſt-ce pas par amour & par eſtime pour le peuple, ſentimens qu'ils avoient manifeſtés long-tems avant la révolution; n'eſt-ce pas pour l'intérêt & pour la défenſe du peuple; n'eſt-ce pas pour le maintien des loix qui doivent faire le bonheur du peuple, qu'ils ſe livrent tous les jours au travail le plus aſſidu & le plus pénible, & qu'ils ſe ſont ouvertement déclarés les ennemis de tous les ennemis de la Conſtitution?

O bon peuple! Connoiſſez donc enfin vos amis; diſtinguez ceux qui travaillent pour vous, & ceux qui vous trompent.

On ſeme au milieu de vous des inquiétudes & des allarmes; on vous parle de pieges cachés; on vous inſpire des méfiances contre vos Adminiſtrateurs; on vous en inſpire, que diſons-nous, contre ces bienfaiſans Légiſlateurs qui nous ont donné nos ſaintes loix: ô peuple, toujours ami de la juſtice & toujours prêt à être égaré, voyez donc l'objet de ces criminelles manœuvres.

Dans quel tems fait-on courir ces bruits? Tandis qu'il s'agit d'un ſerment que la loi demande aux Prêtres, mais qu'elle leur laiſſe la liberté de refuſer; tandis qu'on multiplie les écrits pour vous porter à l'intolérance ou au fanatiſme: on veut ajouter de nouveaux troubles à cette ſource de troubles; on veut vous exciter, au milieu de l'inſubordination, à outrager ces Prêtres; on veut pouvoir répéter avec vérité cet axiome des tyrans, *le Peuple n'eſt pas digne de la liberté, parce qu'il en abuſe;* on veut multiplier vos ennemis, en vous faiſant multiplier vos fautes.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Dans quel tems encore fait-on courir ces funeſtes bruits ? Au moment où les Aſſemblées primaires & électorales vont ſe former pour choiſir les Députés à la prochaine légiſlature. Quoi ! ne le voyez-vous pas ? Des factieux, qui dans leur coupable ambition, vous careſſent pour vous enchaîner ; des ennemis ruſés de nos loix qui veulent obtenir la contre-révolution par le déſordre, on dit en eux-mêmes : ſemons ces bruits effrayans au moment des Aſſemblées électorales ; empêchons, s'il eſt poſſible, qu'on puiſſe les former ; écartons en tous les citoyens bien intentionnés que ces troubles dégoûteront : ſi elles ne ſe tiennent point, il n'y aura plus d'Aſſemblée nationale, & alors plus de liberté, alors le deſpotiſme reviendra, alors les fiefs & leurs droits uſurpés reviendront, le peuple redeviendra eſclave, & nous ſerons encore ſes tyrans : ſi au contraire, ces Aſſemblées ſe forment, elles ſeront déſertes, nous y dominerons, nous y ſéduirons ce pauvre peuple, il nous donnera aveuglément toute ſa confiance, & nous irons trahir ſes intérêts, quand il nous croira ſes bienfaiteurs.

Tels ſont les projets de vos ennemis, Citoyens. Croyez en vos Adminiſtrateurs, qui ſont vos amis & vos freres.

On veut vous inſpirer de la méfiance contre nous. Quoi ! ne connoiſſez-vous pas la ſincérité, la pureté de notre zele ! ne ſommes-nous pas les premiers intéreſſés à maintenir la Conſtitution que nous avons ſi hautement prêchée, & ſi conſtamment défendue !

On vous inſpire de la méfiance contre les Troupes de ligne. Si les Soldats ſont françois, ils ſont citoyens ; s'ils ſont étrangers, ils ſont hommes. Eſt-il un ſeul de leurs chefs qui ſe ſoit

jamais révolté contre les réquisitions municipales? Que craignez-vous d'ailleurs dans ce moment? Boissieu commande les Troupes, & il ne veut que la loi.

Citoyens, si les bruits ridicules dont on vous abuse étoient fondés, quel moyen pour en empêcher les effets? La soumission la plus entiere aux Loix, l'attachement à vos Magistrats, l'union la plus intime entre vous & avec eux, l'adhésion la plus parfaite aux ordres qu'ils donnent au nom de la Loi.

Si nos ennemis conservent des espérances, croyez-vous qu'ils les fondent, ni sur ces projets sourds, si souvent déjoués, ni sur ces guerres avec des puissances voisines, dont on nous menace depuis si long-temps? Non, Citoyens, nos ennemis savent qu'ils ne peuvent employer contre nous que des hommes intéressés à soutenir notre cause, puisqu'ils sont hommes, & puisque les droits de l'homme sont aujourd'hui connus, & seront bientôt également chers à toutes les Nations. Ils savent que si leurs armées d'esclaves mettoient le pied sur la terre de la Liberté, chaque soldat seroit tout-à-coup transformé en héros, qui défendroit avec grandeur d'ame & vos droits & les siens. Sur quoi peuvent-ils donc compter, Citoyens? Sur votre désunion, sur votre désobéissance aux Loix, sur votre mépris pour les réquisitions de vos Chefs, sur la légéreté qui vous fait écouter avidement les ambitieux qui vous prêchent l'insubordination & la révolte; sur ces craintes exagérées qui vous aveuglent, qui vous affoiblissent en vous désorganisant, qui jettent plusieurs d'entre vous dans des fautes aussi nuisibles à vos intérêts, que contraires à leurs devoirs. Si nos ennemis vous voyoient, dans toutes les circonstances, fortement réunis avec nous au tour des Loix, auroient-ils l'audace de les attaquer?

Citoyens, que les ennemis de la Conſtitution refuſent d'obéir aux Loix, quand ils peuvent s'y ſouſtraire, il eſt aiſé de le concevoir, puiſque ces Loix ont détruit leurs privileges, & renverſé les fondemens de leur orgueil : mais vous, objet chéri des travaux de nos Légiſlateurs, vous dont nos Loix ont opéré le ſoulagement, & dont elles ont conſacré les droits inaliénables, par quelle fatalité, par quelles ſuggeſtions perfides ſe fait-il que vous méconnoiſſiez ces Loix! Si vous ne les exécutez pas, ſi vous ne les révérez pas, ô Peuple, ô vous tous qui voulez le bien, qui eſt-ce donc qui les exécutera! Si vous n'obéiſſez pas à vos Magiſtrats, qui eſt-ce donc qui leur obéira! Si vous ne ſoutenez pas votre Conſtitution, non ſeulement au péril de votre vie, mais, ce qui eſt plus glorieux encore pour des hommes libres & courageux, par le ſacrifice de vos volontés, quand ce ſacrifice eſt exigé par la Loi, ô Peuple, ô vous tous qui voulez le bien, qui eſt-ce donc qui la ſoutiendra!

Calmez enfin vos craintes outrées ; elles nuiſent au bien public. Mettez votre eſpoir dans la Loi; vous ne ſerez jamais forts, & jamais libres que par elle.

Quant à nous, Citoyens, nous le déclarons ſolemnellement, comme Mirabeau votre liberateur, *aux factieux de tous les partis*: ne voulant que le bien du Peuple, nous ne voulons que la Loi, nous ne commandons qu'au nom de la Loi; mais remplis de ſon eſprit, & forts de ſa force, nous nous oppoſerons, comme un mur d'airain, à tous les ennemis de la Loi, de quelque rang & de quelque faction qu'ils puiſſent être.

Dans la droiture de nos intentions, nous ſommes inſenſibles & aux menaces & à la calomnie.

Si les hommes qui mépriſent le Peuple, parce que leur

orgueil les aveugle encore, ou parce qu'ils ne croyent pas à la vertu, nous accuſent de foibleſſe, nous dirons : nous voulons la Loi ; & cette Loi qui prêche la juſtice, a autant beſoin de la perſuaſion, que de la force pour s'établir.

Si les hommes qui ſéduiſent le Peuple, ou les hommes foibles & inconſéquens qui ſe laiſſent ſéduire par eux, nous accuſent de dureté, nous dirons : nous voulons la Loi ; & s'il faut, pour le bien du Peuple, que la Loi s'établiſſe, il faut que la vengeance de la Loi contienne ceux que les bienfaits de la Loi ne peuvent perſuader.

Garde Nationale, d'où vient cette négligence avec laquelle vous rempliſſez vos devoirs ? Votre relâchement, votre indiſcipline enhardiſſent les ennemis des Loix. Le ſervice que vous faites n'eſt pas *volontaire*, il eſt commandé par les Décrets. Songez aux immenſes travaux de tous les Peuples qui ont conquis la liberté ! Si vous refuſez de les imiter dans leurs fatigues & dans leur ſoumiſſion à leurs Chefs, pourriez-vous vous flatter d'atteindre à leur gloire ! Choiſiſſez : l'indolence & l'eſclavage, ou les travaux & l'honneur. Colonnes de l'édifice qu'élevent nos Légiſlateurs, poſez vous à la place que l'architecte vous aſſigne ; ſi la pierre crie à tous les momens & veut commander à l'ouvrier, ſi vous molliſſez, ſi vous rompez de vous-mêmes vos lignes, le temple de la liberté va s'écrouler, & vous reſterez pour jamais enſevelies ſous ſes ruines.

Troupes de ligne, chériſſez la Conſtitution, dont vous avez reçu tant de bienfaits. Vous nous avez déclaré ſur ce point vos ſentimens ; & vous êtes trop braves pour nous avoir trompez. Obéiſſez à vos Chefs : la Loi les oblige eux-mêmes d'adhérer à nos réquiſitions. La Loi eſt autant au-deſſus d'eux

qu'au-deſſus de vous. La Loi eſt leur Souverain, & ils ſavent que leur épée ne peut ſortir du fourreau que contre les ennemis de la Loi.

Citoyens, réuniſſez-vous invariablement à nous. Que nous reconnoiſſions à ce ſigne les défenſeurs & les ennemis de la Conſtitution. Déjouez par votre ſoumiſſion aux Loix les intrigues des malveillans; & que tous les factieux tremblent en voyant la force que nous donnera notre union.

Fait à Aix, dans la Maiſon Commune, le 14 Juin 1791.

Signés, Emeric-David, *Maire*; Guiet; Michel; Baudiſſon; Montagne; Feraud; Miollis-Verdollin; Simon; Magnan; Eſpariat ainé; Thumin ainé, Officiers Municipaux; Bouteille, P. D. L. C. Panier, S. D. P. D. L. C.

Collationné. *Signé*, Arnaud, *Secrétaire-Greffier*.

A AIX, des Imprimeries de Gibelin-David & Emeric-David, Imprimeurs du Roi & de la Commune. 1791.

f 2